



NUMERO 7  
JUILLET 1993

LE JOURNAL  
DE  
L'ANPILS

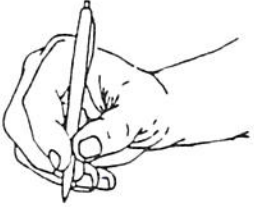
ASSOCIATION NATIONALE  
POUR L'INTERPRETATION EN LANGUE DES SIGNES

254 RUE ST JACQUES 75005 PARIS

## SOMMAIRE

<b>EDITORIAL</b> .....	page 1
<b>PLACE AU C.A.</b> .....	page 3
- A.G. du 14 mai 1993	
<b>NOUVELLES DE L'ETRANGER</b> .....	page 7
- Association Québécoise "Bénévolat , quand tu nous tiens.....	page 11
<b>TRIBUNE LIBRE</b> .....	page 13
- Courrier des lecteurs.....	page 14
- Citoyen comme tout le monde.....	page 15
<b>INFOS BREVES</b> .....	page 25
- Interprète à la caisse primaire.....	page 26
- Psychanalyse et surdit�.....	page 27
- OH !!!.....	page 29
- Sessions de formation 93/94.....	page 30
<b>LA PAGE DETENTE</b> .....	page 32

S lection des articles  
R daction  
Mise en page



## EDITORIAL

Ah ! le temps est bien maussade  
vaut mieux prendre ça à la rigolade  
    mais se sont les vacances  
pour tous ou presque je pense  
    voici déjà le numéro sept  
d'un journal pas trop bête  
votre confiance est au rendez-vous  
si ce n'est pas fait dépêchez-vous  
    il semblerait oh la honte !  
mais peut-être que l'on se trompe  
    qu'il y en ait certains  
    et ce n'est pas malin  
qui font des photocopies  
    ce n'est pas bien gentil  
pour l'effort que nous faisons  
respectez nous et travaillons !!!

L'EQUIPE ANPILS BOURGOGNE

***PLACE AU C.A.***



## DES NOUVELLES DU C.A.

REUNION DU VENDREDI 14 MAI 1993

### LE JOURNAL DE L'ANPILS

L'équipe du journal demandait l'autorisation de publier certains articles qui pouvaient avoir des conséquences sur les relations de l'ANPILS avec d'autres associations. Les membres du C.A. se sont prononcés dans le sens de la libre publication, en prenant la précaution chaque fois qu'un article est tiré d'une autre revue d'en indiquer les sources.

### LE PROBLEME DES INTERFACES

L'embauche massive des interprètes rebaptisés interfaces, nous inquiète depuis plusieurs mois. Nous avons tenté à deux reprises de prendre rendez-vous avec les responsables de l'ANPEDA pour leur faire part de notre point de vue et redéfinir clairement le rôle de l'interprète. Mais les deux courriers envoyés depuis plus de six mois sont restés sans réponses. Nous avons donc décidé de faire une lettre ouverte aux interfaces, pour que eux au sein de l'ANPEDA puissent mener une action pour que le statut d'interprète tel que nous l'avons défini à l'ANPILS soit respecté.

### LES CONFERENCES D'INFORMATION SUR LE ROLE DE L'INTERPRETE

Les demandes d'informations sur ce thème se multiplient. Il faut que dans chaque région le C.A. désigne des membres pour faire ces interventions. le C.A. demande à chaque groupe régional de proposer deux personnes qui souhaitent représenter l'ANPILS dans ces conférences, une personne sourde et une personne entendante. La présence des deux nous semble essentielle quand il y a des sourds dans le public. Proposer des noms au C.A.

### FORMATION CONTINUE

Cette question est à l'ordre du jour à chaque C.A. Mais le fait que personne n'ait participé à la réunion organisée sur ce thème en janvier à DIJON et que seulement deux membres nous aient fait des propositions, nous a un peu démotivés. C'est pourquoi nous faisons une dernière tentative avant de mettre une formation en place. Nous demandons à chaque groupe régional de réfléchir à leur besoin en matière de formation et de nous faire des propositions concrètes. Cela pourra nous servir de base pour élaborer un programme et pour l'organisation pratique.

### CREATION D'UN SERVICE A LYON

Le service qui va se mettre en place s'appellera le CRILS. Les interprètes de ce service bénéficieront de la formation continue. Elle pourra avoir lieu au sein de l'Université et pourra être ouverte à des interprètes d'autres services. Il est demandé à l'ANPILS dans ce cadre, d'élaborer un programme de formation. Le C.A. a donné son accord de principe, reste à organiser la mise en place de ce travail

### INTERPRETATION DU COLLOQUE DE BOURGES

L'organisation de l'interprétation des journées de juillet sur l'Histoire, est assurée par l'ANPILS.

### LES RENCONTRES SUR LE THEME DES SERVICES

Une troisième rencontre a eu lieu début Mai à Rennes. Les organisateurs et les participants ont été déçus, des personnes inscrites ne sont pas venues et ont prévenu au dernier moment, ce qui n'a pas permis de différer la rencontre.

Dans un travail approfondi sur un thème, il semble souhaitable que les participants soient pour la grande majorité les mêmes à chaque rencontre pour permettre un travail efficace et l'élaboration de projets.

Le souhait à l'avenir serait que les règles de fonctionnement soient mieux respectés, c'est à dire réponses données dans les délais imposés par les organisateurs. Sans un minimum de discipline on ne peut rien organiser et à force les meilleures volontés se lassent.



REUNION D'INFORMATIONS ET ASSEMBLEE GENERALE EN OCTOBRE

Le C.A. se réunira le matin du samedi 16 octobre. L'après midi sera consacrée à une réunion générale de tous les membres pour faire le bilan des travaux de chaque groupe régional. En effet à la réunion de Bordeaux de décembre sur les services, il avait été décidé que Toulouse travaillerait la question des traductions écrites, Paris ferait une évaluation du statut expérimental et proposerait éventuellement des modifications, l'ouest ferait un dossier sur le problème des interfaces et Chambéry proposerait un dossier type de demande de subventions pour les services.

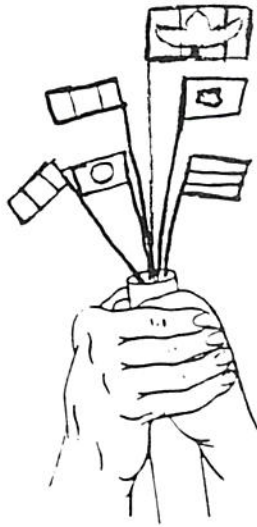
Le lendemain, dimanche 17 octobre sera consacré à l'assemblée générale.

A ce propos si vous désirez vous présenter pour rejoindre le C.A. vos candidatures et motivations sont les bienvenues. Vous recevrez en septembre les convocations pour l'assemblée générale et les procurations si vous ne pouvez y assister.

BONNES VACANCES A TOUS.....

CHRISTINE GRANDIN

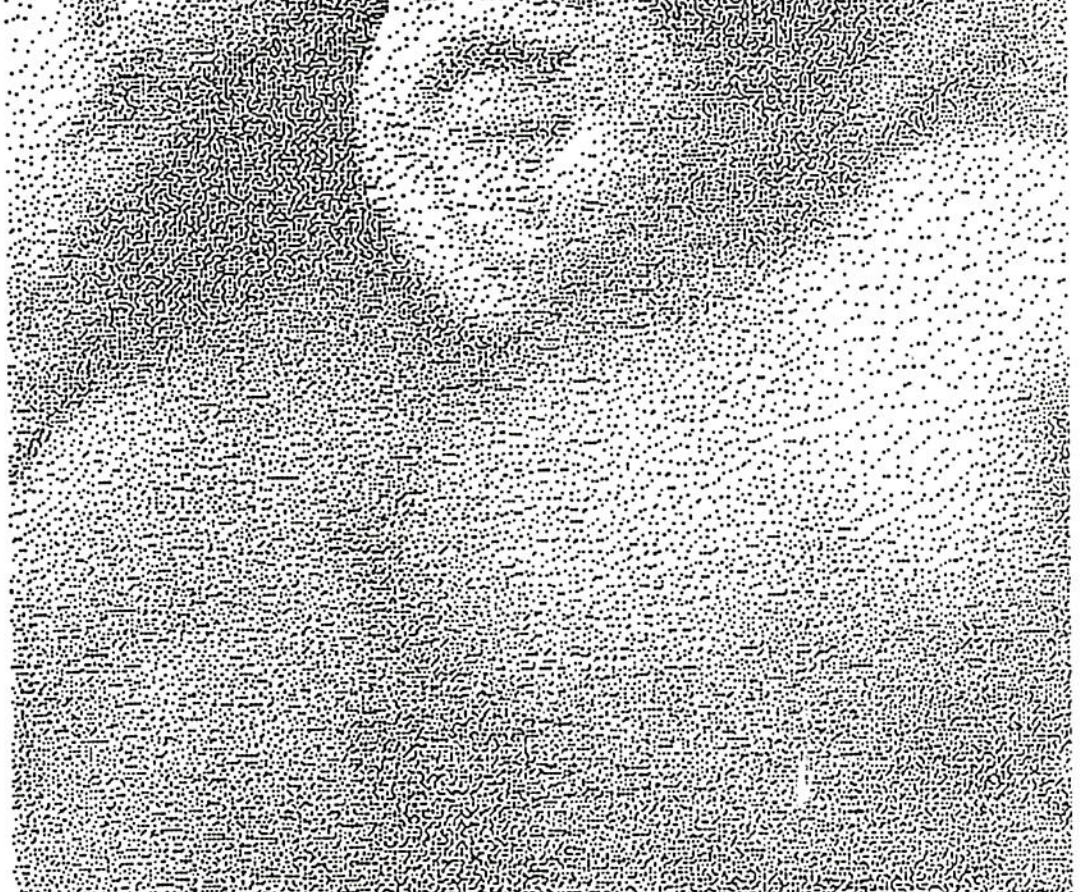
**NOUVELLES  
DE  
L'ETRANGER**





**Volume 5, numéro 1  
janvier-février 1991**

**LE**



**LIEN**

**A.Q.I.F.L.V.  
10 Ste-Catherine ouest  
C.P. 6, succursale H  
Montréal, Qc H3G 2E5**

**Bulletin de l'Association  
québécoise des  
interprètes francophones  
en langage visuel**

# ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES INTERPRÈTES FRANCOPHONES EN LANGAGE VISUEL

## AQIFLV

Adresse postale :  
1970, rue Ste-Catherine Ouest  
C.P. 6, Succ. H,  
Montréal, Québec  
H3G 2K5

Numéro de téléphone :  
(514) 933-8900

L'Association québécoise des interprètes francophones en langage visuel est en activité depuis 1982, elle est constituée d'interprètes gestuels, d'interprètes oraux, et de différents organismes regroupant des usagers de services d'interprétation de même que les fournisseurs de services d'interprétation. Tous les interprètes de langage visuel préoccupés par l'avancement de la profession, toute personne et tout organisme intéressés par la problématique des personnes sourdes peuvent devenir membre. Les frais d'adhésion sont de 35\$, membre de soutien et 55\$, membre actif. Son bulletin est publié de façon bimestrielle sauf les mois d'été (juillet-août). Il rejoint tous les membres de l'Association.

Présidente  
Odette Raymond

Vice-présidente  
Aline Desroches

Secrétaire aux réunions  
Mariane Séguin

Trésorière  
Johanne Duval

Secrétaire à la correspondance  
Liane Larose

Coordonnateur à l'évaluation et à l'agrément  
Pierre Séguin

Coordonnatrice à l'éthique et aux griefs  
Liz Scully

Coordonnatrice au comité médias  
Danielle-Claude Bélanger

Personnes mandatées par le C.A.  
Sylvie Lemay, activités de perfectionnement  
José Racicot, activités de financement

LE LIEN — Janvier-Février 1991 —

Les opinions émises dans les articles de cette publication n'engagent que les auteurs-es et non l'A.Q.I.F.L.V. Tous les textes doivent être accompagnés du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur-e. Nous vous saurions gré de bien vouloir marquer des deux genres, féminin et masculin, lorsque que vous désignez des personnes ; autrement, "Le Lien" procédera à la féminisation des noms désignant des titres et des fonctions conformément aux règles de rédaction des textes non sexistes du Ministère de l'Éducation.

Tous les textes doivent être envoyés au siège social de l'Association au plus tard le 20 de chaque mois.



## Bénévolat, quand tu nous tiens...

---

par Anne Lessard  
Éditorialiste

---

Pendant mes deux années au sein du C.A. de l'AQIFLV, j'ai pu constater à quel point les demandes de bénévolat auprès des interprètes étaient nombreuses. J'ai cherché à savoir pourquoi.

On peut évidemment se rappeler les débuts de l'interprétation au Québec alors que les premiers et premières interprètes "au front" étaient des parents ou des ami-e-s très proches des personnes sourdes requérant leurs services, et qu'ils-qu'elles n'étaient souvent pas rémunéré-e-s pour leur travail. Ces premières règles de gratuité ainsi établies entre les "client-e-s" et les interprètes de ce temps, alors que la profession commençait à peine à s'établir, sont peut-être devenues coutumes, accords implicites entre sourds et entendants, traditions entre nous; et on sait qu'au Québec, les traditions, on n'y déroge pas facilement...Heureusement que les interprètes ne peuvent pas travailler en chemise à carreaux....!

D'autre part, il est évident que la récence de la profession d'interprète et la non-reconnaissance de la L.S.Q. comme vraie langue sont aussi des facteurs qui cantonnent les personnes sourdes au rang de simples bénéficiaires et non de consommateurs, et les interprètes, au rang d'aides techniques: la L.S.Q. n'étant pas reconnue, le travail de l'interprète ne l'est pas non plus.



Le manque de formation des interprètes ou plutôt, l'absence de programmes universitaires en interprétation équivalents à ceux offerts aux États-Unis, sert souvent d'argument pour payer le moins cher possible les services d'interprétation. Je crois que même sans diplôme de Gallaudet (!) beaucoup d'interprètes ont une expérience notable et peuvent s'acquitter très honorablement de leurs tâches, en ayant toujours l'intention, évidemment, d'améliorer leurs points faibles tout en reconnaissant leurs points forts, comme d'ailleurs tout-e professionnel-le consciencieux-euse. Le grand nombre d'inscriptions des "anciennes" interprètes au Certificat en interprétation visuelle à l'UQAM, à l'automne '90 en fait foi.

Je crois en outre, qu'à cet égard, les organismes et associations de personnes sourdes devraient payer les interprètes qualifié-e-s et ce, même en

établissant une échelle de tarifs selon la compétence évaluée et l'expérience, comme le fait actuellement l'AAPA, mais ne devraient pas accepter des interprètes débutant-e-s, sans expérience et qui s'offrent comme bénévoles, sous prétexte d'un manque de fonds: je crois qu'au rythme où les personnes sourdes avancent dans leurs revendications et leur reconnaissance sociale et culturelle, elles ne peuvent plus se permettre des interprètes à bon marché; il en va de leur image et de leur crédibilité auprès des instances avec lesquelles elles transigent de plus en plus!

---

**«Il va sans dire, toutefois, que les réserves face au bénévolat ne doivent en aucun cas faire oublier ni balayer du revers de la main, le geste humanitaire, la collaboration»**

---

Même s'il est vrai que les "jeunes" interprètes ont besoin de pratique et qu'ils-elles réclament de plus en plus leur place au sein de la profession, ce n'est pas dans un cabinet de médecin ni chez le notaire que ces stages improvisés doivent se faire, à moins d'un système de marrainage-parrainage mis sur pied et très bien organisé, grâce à la collaboration de la communauté sourde et des interprètes, afin de superviser "sur le terrain" les interprètes en formation, comme c'est le cas des médecins, des

dentistes,...

Le travail de l'interprète ne peut se faire à moitié: on peut coudre une sacoche à moitié, les conséquences n'en seront pas si désastreuses, mais on ne peut se permettre d'interpréter à moitié lors d'une rencontre entre un-e patron-ne et son employé-e sourd-e ou lors d'un cours de conduite automobile!

Les personnes sourdes risquent beaucoup dans ce genre d'entreprises et la crédibilité de tous-toutes les interprètes peut y perdre aussi. En tant que groupe professionnel, nous devons protéger nos assises et exiger la même rigueur au niveau de la formation des interprètes que celle que nous nous imposons à nous-mêmes depuis un certain temps: même si tous-toutes les "vieux et les vieilles" interprètes se sont formé-e-s "sur le tas", il y a 10 ou même 5 ans à peine, les temps changent, et les exigences se font plus grandes, heureusement.

Nous devons aussi ajouter, au nombre des facteurs maintenant en place le bénévolat, le manque de ressources financières de la communauté sourde pour défrayer les services d'interprétation. Je pense que ce problème est étroitement lié à l'image que la population a des personnes sourdes et que l'abus du bénévolat, dans ce sens, est dangereux pour les sourds et pour les interprètes. En effet, en demandant des budgets au gouvernement pour payer les interprètes, les personnes sourdes doivent exiger que les sommes accordées respectent les tarifs des interprètes professionnel-le-s, car ce faisant, ils montrent au gouvernement qu'ils ont besoin, non pas de "bénévoles", mais de vrai-e-s interprètes, professionnel-le-s et compétent-e-s, et que leurs services coûtent tant de l'heure X un nombre d'heures moyen par semaine ou par mois (statistiques à l'appui) X le nombre de mois couverts par la subvention en question. Ce

faisant aussi, les personnes sourdes démontrent que la L.S.Q. n'est pas que simples "gestes" que n'importe qui peut apprendre en trois mois(!), mais une langue à part entière, qui demande études, temps et expérience pour s'apprendre et bien se maîtriser. Nous, interprètes, nous évertuons à dire que notre travail ne consiste pas à "aider des handicapé-e-s" comme la majorité de la population nous perçoit, mais à traduire de la L.S.Q. au français et du français à la L.S.Q., et ce, à l'intérieur d'une minorité linguistique et culturelle. La reconnaissance de la L.S.Q. et de la profession d'interprète est une lutte commune, et dont les deux parties sont interdépendantes: les personnes sourdes et les interprètes doivent la mener ensemble.

---

**«(...) Au rythme où les personnes sourdes avancent dans leurs revendications et leur reconnaissance sociale et culturelle, elles ne peuvent plus se permettre des interprètes à bon marché; il en va de leur image et de leur crédibilité auprès des instances avec lesquelles elles transigent de plus en plus!»**

---

Je ne suis pas contre le bénévolat, je suis contre l'abus. Et si le bénévolat empêche tout un groupe de professionnel-le-s d'être reconnu-e-s comme tel-le-s, et s'il efface les caractéristiques principales de la communauté sourde (leur langue, leur culture et leur identité), eh bien oui, je suis contre.

Enfin il existe un autre élément à

mon avis, mais qui se situe celui-là à un autre niveau, et c'est le sexe des interprètes. En effet, je crois que la profession étant majoritairement pratiquée par des femmes, cela confère inconsciemment à l'interprétation une image ou un mandat d'aide, de protection, mandats qui ont été traditionnellement attribués aux femmes, qui les ont remplis à titre plus souvent humanitaire que dans le cadre de fonctions professionnelles quelconques. Nous pouvons souligner, à ce titre, que même si le nombre d'hommes et de femmes bénévoles au Québec est égal, dans le domaine de la santé et des services sociaux par contre, celui-là même où les interprètes exercent pour la plupart, les bénévoles sont à 70% des femmes. Les hommes, de leur côté, sont très présents bénévolement dans le domaine sportif.(1) Même si les choses ont commencé à changer, cela me renvoie à la lutte opposant les sages-femmes aux médecins, les infirmières aux médecins aussi; encore des revendications égalitaires des femmes réclamant leurs droits. Nous, interprètes, ne nous battons pas pour l'équité salariale entre hommes et femmes faisant de l'interprétation, parce que le bénévolat concerne aussi les quelques messieurs de notre profession, mais contre le rôle maternant traditionnellement imputé aux femmes. On ne se défait pas des archétypes du jour au lendemain...!

De plus, je crois que les débuts de l'interprétation n'auraient pas été les mêmes il y a 10 ans, si les interprètes avaient été en majorité des hommes, les règles du jeu d'alors auraient été bien autres: les personnes sourdes auraient perçu les interprètes masculins en tant qu'intervenants professionnels qu'elles auraient exigé du gouvernement qu'il les paie adéquatement pour leurs services, tout comme les audiologistes et les audioprothésistes.

Je ne dis pas que le travail de



pionnier-ère et les efforts fournis par les premiers et premières interprètes étaient insuffisants, mais seulement que socialement, tout aurait été différent: avec la même formation, ou le même manque de formation (!), des hommes auraient reçu plus de crédibilité et de reconnaissance que ce que nous avons reçu jusqu'à présent...

**A**ujourd'hui aussi, la même lutte menée par des hommes pour la reconnaissance de leur statut de professionnels connaîtrait des dénouements positifs bien plus rapides!

Pour terminer, j'aimerais mentionner que les personnes sourdes ne doivent pas oublier que la plupart des interprètes vivent de leur travail et que le bénévolat à outrance les prive de revenus vitaux. De nos jours, et nous devons vivre avec, tout se paie: on n'aurait pas idée de demander à un plombier de venir réparer nos tuyaux gratuitement, sauf s'il s'agit d'un ami ou d'un parent... Ah! voilà que cela me rappelle quelque chose...! Aujourd'hui, les interprètes ne sont plus les soeurs, les mères, les ami-e-s ni les filles de leurs client-e-s sourd-e-s. Les rapports entre les personnes sourdes et les interprètes se sont "professionnalisés", et tout service professionnel se paie, sans pour autant déshumaniser ces mêmes rapports, ni ne rendre que pécunier l'intérêt pour

cette profession.

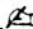
Je crois, de plus, que plus les interprètes avancent vers la reconnaissance de leur profession, plus il devient dangereux pour elles-eux d'acquiescer à trop de demandes de bénévolat. Je suis convaincue en fait, que la prédominance du bénévolat au sein d'une profession lui enlève de la crédibilité; nous n'avons qu'à observer nos réactions lorsque le prix exigé pour un bien ou un service est trop bas, nous doutons de sa qualité... Par contre, de vrais "rabais" sont possibles: les négociations et les ententes entre les consommateurs et les fournisseurs de ces mêmes biens ou services sont toujours possibles, sinon souhaitables. Je pense notamment à la formule du "bénévolat organisé", tel que pratiqué par l'AQIFLV à certaines occasions, pour amasser des fonds, où des organismes et des associations de personnes sourdes donnent un certain montant d'argent à l'AQIFLV, somme correspondant à un certain taux horaire, et que celle-ci s'engage à trouver des bénévoles qui interpréteront sans se faire payer, afin que les argents initialement recueillis restent à l'AQIFLV. J'ai remarqué toutefois que lors de tels événements, le C.A. de l'AQIFLV s'est toujours efforcé de solliciter des interprètes d'expérience pour la plupart, pour s'assurer de bons

services.

**J**'aimerais ajouter aussi, que les nombreux contrats bénévoles sont autant de messages que nous envoyons au monde entendant: cela nous ramène à l'image du parent ou de l'ami-e qui vient "aider" la "pauvre" personne sourde, et cela nuit autant aux interprètes et aux personnes sourdes.

Il va sans dire, toutefois, que les réserves face au bénévolat ne doivent en aucun cas faire oublier ni balayer du revers de la main, le geste humanitaire, la collaboration, l'entraide ni l'échange de services amicaux et surtout fructueux entre la communauté sourde et les interprètes.

Je veux enfin préciser que cette (longue!) réflexion sur le bénévolat ne constitue absolument pas un encouragement aux abus ni un assentiment à certain-e-s interprètes qui réclament \$60.00 ou \$80.00 l'heure aux associations de personnes sourdes, tel que dénoncé par le C.A. de l'AQIFLV, dans le mémo "URGENT", inséré au dernier numéro du Lien (nov.-déc. 1990).

Le juste milieu et la modération en tout ont bien meilleur coût...

1) Statistiques du Service bénévole de Montréal.

## Certificat de premier cycle en interprétation visuelle

### Rappel

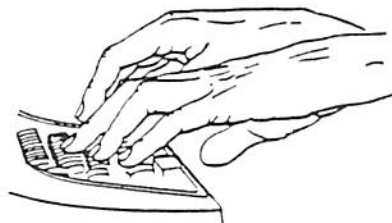
**La date limite d'inscription au Certificat de premier cycle en interprétation visuelle est le 1er mars 1991.**

Comme ce programme est contingenté, il n'y aura pas de période d'inscription au-delà du 1er mars. Si vous comptez vous inscrire à ce programme pour la session automne 91, il serait très important de contacter le Régistrariat même si vous n'avez pas tout à fait complété les prérequis à cette date.



Université du Québec à Montréal  
Régistrariat, Pavillon Place Dupuis,  
Local T-3600  
Téléphone : 982-3132

**TRIBUNE LIBRE**



## COURRIER DES LECTEURS

Je voudrais réagir au message de Geneviève DECONDE dans le numéro précédent :

Je tiens à saluer son courage d'avoir mis ainsi par écrit ses pensées. Personne chez les interprètes ne l'avait encore fait, pas même nous, membres du C.A..

Mais il ne faut pas croire que le C.A. n'a rien fait dans cette histoire. Nous avons écrit une lettre à l'ANPEDA en lui proposant un rendez-vous au sujet des interfaces-interprètes. Pas de réponse. Nous avons renvoyé une deuxième lettre. Toujours pas de réponse. Nous avons fait une réunion à Paris, puis à Rennes avec les interprètes employés par l'ANPEDA.

Il a été décidé que les interprètes concernés demandaient à leurs employeurs de changer l'appellation "interface" par "interprète" sur leur contrat et feuilles de paie. Depuis : le black-out total. L'ANPEDA n'a jamais daigné répondre à nos courriers et les interfaces-interprètes ne semblent plus trop se plaindre.....

Donc affaire à suivre ..... mais à suivre de près, car il s'agit effectivement d'un retour en arrière de 15 ans, au "bon vieux temps" de maternage des sourds. Or, c'est précisément pour que cet âge soit définitivement révolu que s'est créé un corps d'interprète professionnel digne de ce nom et non des "mamans-traductrices".

Amicalement, Francis JEGGLI.

# DOSSIER

## MOUVEMENT DES SOURDS DE FRANCE

*Citoyen comme tout le monde....  
le sourd a t'il besoin d'un interprète ?...*

**ST OUEN le 26 Octobre 1991**

\* Bulletin de  
liaison et  
d'information  
N° 15 JUIN 1992.

Le 3ème séminaire de  
travaux s'est déroulé sous la  
haute bienveillance de  
Madame le sénateur-maire  
de St Ouen, Paulette FOST



Parmi les nombreux  
participants à ce séminaire  
nous avons apprécié  
particulièrement  
l'intervention de M. VEIT  
Vice-Président de la  
SOCIÉTÉ CENTRALE  
D'ENTRAIDE ET  
D'ASSISTANCE





# MOUVEMENT DES SOURDS DE FRANCE

## RESOLUTION

A l'issue du séminaire de travaux qui s'est tenu à St Ouen le samedi 26 octobre 1991 les membres du Mouvement Des Sourds de France s'interrogeant sur la question :

**"Citoyen comme tout le monde,  
le sourd a-t'il besoin d'un interprète ?"**

et après une journée de débat libre, constructif, responsable,

ont répondu par l'affirmative.

Par leur présence ils exigent qu'une résolution doit être rendue à la clôture des débats, proposent et approuvent à la majorité des personnes présentes ce qui suit :

**Les Sourds estiment** que dans leur vie sociale , la présence d'un interprète est nécessaire pour comprendre les méandres de la langue française et les aider à communiquer ou se renseigner auprès des divers organismes administratifs et judiciaires.

**Exigent** que des interprètes en Langue des Signes Française reçoivent un véritable diplôme d'Etat afin de garantir la qualité de la traduction.

**Insistent** auprès des Pouvoirs Publics pour qu'il y ait dans la Fonction Publique des interprètes assurant la translation de communication entre une personne sourde et entendante et rémunérés par l'organisme administratif pour le service concerné.

**Demandent** que dans les universités, des interprètes ayant reçu une véritable formation pédagogique et scientifique assistent les étudiants sourds dans leurs études, que dans chaque département , des interprètes soient mis à la disposition des personnes sourdes et prêtes à intervenir sur leur demande pour les assister dans les différents problèmes qu'ils peuvent rencontrer.

**Considèrent** que les interprètes ont une action positive auprès des sourds dans l'accès aux Sciences, aux Techniques aux Cultures françaises et étrangères, à la connaissance du Monde dans les domaines philosophiques, politiques et religieux.

**Le Sourd, citoyen comme tout le monde** souhaite que, dès maintenant, des mesures soient prises par les responsables gouvernementaux de notre pays afin de répondre aux besoins urgents et d'accélérer les moyens mis en œuvre pour une plus grande justice et équité entre citoyens français sourds et entendants par respect et au regard des droits qu' accorde la Constitution française .

*Nous avons adressé un courrier  
aux Présidents des Conseils Généraux de  
tous les départements de France et d'Outre-Mer....*

---

## MOUVEMENT DES SOURDS DE FRANCE

---

Le Président

Claude CANU

Le 29 Janvier 1992 .

Messieurs les PRESIDENTS  
des CONSEILS GENERAUX de  
FRANCE et d'OUTRE MER .

---

Monsieur le PRESIDENT,

Nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur les nombreuses demandes qui nous sont formulées émanant de différentes régions de France, pour répondre instamment aux problèmes que rencontrent les personnes sourdes tant dans la vie courante qu'auprès des Pouvoirs Publics .

Face à une carence d'interprètes due aux difficultés et insécurité matérielles auxquelles ils sont assujettis pour pallier au manque de communication des sourds dans différents domaines, nous en avons été de nouveau saisis de façon pressante afin d'y trouver une solution faisant en sorte que les fonctions de l'interprète ne relèvent pas uniquement du domaine privé ou associatif, mais soient rendues accessibles comme un "véritable Service Public"

A cet effet, nous nous permettons de soumettre aux Membres du Conseil Général de votre Département une réflexion pour qu'un poste soit créé à l'instar de celui de la Mayenne à LAVAL, (à mi-temps depuis fin 1990) où les résultats probant justifient cette réalisation .

Lors de notre Séminaire du 26 Octobre 1991, il a été adopté la Résolution que vous voudrez bien trouver ci-jointe et pour laquelle nous souhaiterions avoir votre avis .

Nous restons à votre disposition pour toutes autres précisions que nous pourrions porter à votre connaissance, et vous prions de croire, Monsieur le PRESIDENT, à l'expression de notre profond respect .

Pr. le Président  
la Secrétaire Générale,

*E. J. Vernet*  
LE SECRETAIRE  
GENERAL

Emma VERNET  
Expert-Interprète  
en Langue des Signes.

\* 17 \*



Et déjà des réponses encourageantes !!

**SÉNAT**

GILBERT BAUMET  
PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL  
DU GARD

CAB/CV/CC /92213

*Republique Française*

NIMES, le 25 FEV. 1992

Monsieur le Président,

Par votre courrier du 29 Janvier 1992, vous avez bien voulu attirer mon attention sur les problèmes d'intégration que rencontrent les personnes sourdes.

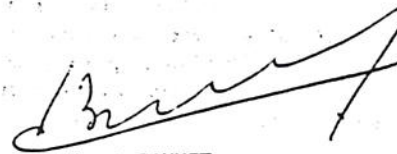
Permettez-moi, par l'occasion qui m'est présentée, de saluer tout le travail qu'accomplit l'Association que vous animez.

Tout à fait sensibilisé, comme en témoigne la politique du Conseil Général du Gard en faveur des handicapés, aux préoccupations que vous exprimez et au projet que vous présentez, j'ai transmis, pour instruction, l'ensemble du dossier à la Direction du Développement Social et de la Santé.

A cet effet, je ne manquerai pas de vous informer des éléments nouveaux qui me seront communiqués,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Monsieur Claude CANU  
Président  
MOUVEMENT DES SOURDS DE FRANCE  
11 rue Marcel Cachin  
93450 ILE SAINT DENIS



Gilbert BAUMET

**Notre avis:**

*Chaque Président  
de Conseil Général  
prend conscience  
du besoin d'un  
interprète et sa  
mise en disposition  
au service de tous  
les sourds.*



Mâcon, le 10 AVR. 1992

CONSEIL GÉNÉRAL

DIRECTION DES SERVICES SOCIAUX

*Service Actions Médico-Sociales*

MTG/CP

Monsieur le Président  
Mouvement des Sourds de France  
11 rue Marcel Cachin  
94430 ILE ST DENIS

Monsieur le Président,

Votre courrier auquel était jointe la résolution adoptée lors du séminaire du 26 octobre 1991 a retenu mon attention.

Je suis tout à fait conscient de l'importance d'un interprète employé salarié mis à disposition des personnes sourdes dans chaque département.

En SAONE ET LOIRE, d'ailleurs, une secrétaire malentendante utilisant la langue des signes a été recrutée en 1989. Elle est mise à disposition des sourds pour les aider dans toutes leurs démarches (ainsi que des auto-écoles ou des organismes) et bénéficie elle-même en ce moment d'une formation complémentaire en langue des signes français. Par ailleurs, elle a contribué à la mise en oeuvre d'un minitel dialogue auprès des pompiers (CODIS).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

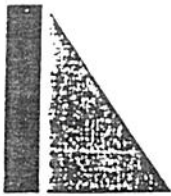
\* 18 \*

**LE PRÉSIDENT,**

Pour la Présidence,

Le Sous-Préfet en service détaché  
Directeur Général des Services Départementaux

Jacques LIMOGE



DEPARTEMENT DE LA DROME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DE LA SANTÉ

D S 26

Service: PLANIFICATION PROSPECTIVE

Affaire suivie par: Mme BOURGEAT

Réf. à rappeler: MB/SL - 485

06 MARS 1992

06 MARS 1992

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre correspondance du 20 janvier 1992 par laquelle vous attirez mon attention sur les diverses difficultés rencontrées par les personnes sourdes dans la vie quotidienne.

Bien conscient de ces problèmes le Conseil Général de la Drôme a créé dès 1987 un poste d'interprète en langue des signes.

L'interprète intervient tant auprès des personnes sourdes qu'auprès des différentes administrations ou des professionnels qui en font la demande. Le bilan de près de 5 années de fonctionnement de ce service est extrêmement positif.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil Général,

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur,

Alain LE GARNEC

Monsieur le Président  
Mouvement des Sourds  
11 rue Marcel Cachin  
93450 ILE ST DENIS

CONSEIL GÉNÉRAL DE MEURTHE ET MOSELLE

LE PRÉSIDENT

GR/VG

20 FEV. 1992

Nancy, le

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 29 janvier 1992, vous avez attiré mon attention sur les nombreuses demandes qui vous parviennent concernant les problèmes que rencontrent les personnes sourdes, tant dans la vie courante qu'auprès des Pouvoirs Publics.

C'est avec un intérêt certain que j'ai pris connaissance de la Résolution que vous avez adoptée lors de votre Séminaire du 26 octobre 1991, et approuve pleinement les propositions faites afin de pouvoir améliorer la vie quotidienne des personnes sourdes.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Monsieur Claude CANU  
Président  
Mouvement des Sourds de France  
11, rue Marcel Cachin

\* 19 \*

Jacques BAUDOT

Notre avis:

Approuver c'est  
très bien, mais  
mettre en applica-  
tion notre résolu-  
tion dans ce départe-  
ment  
ce sera mieux



Republique Française

24-2/MSF  
921018.



Saint-Denis, le 13 MARS 1992

Le Président

A

Monsieur le Président  
à l'attention de Madame  
la Secrétaire Générale  
Mouvement des Sourds de France  
11 rue Marcel CACHIN

93450 ILE SAINT DENIS

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre courrier en date du 29 janvier 1992 concernant les problèmes que rencontrent les personnes sourdes dans la vie courante et auprès des pouvoirs publics.

Ce problème a attiré depuis longtemps mon attention et dès l'année 1992 une formation des personnels d'accueil de mes services à la langue des signes française est prévue. Je ne manquerais pas de vous tenir informé des résultats obtenus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.



LE PRÉSIDENT DU  
CONSEIL GÉNÉRAL,

ERIC BOYER

DEPARTEMENT DE LA REUNION

Villa du Département - 18, rue de Paris - 97488 Saint-Denis Cédex - Tél. : 19 (262) 21.08.98 - Télex 916 283 - Télécopie 41 18.02

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES DU DÉPARTEMENT



DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE LA PRÉVENTION ET DE L'ACTION SOCIALE

SERVICE D'AIDE ET D' ACTIONS SOCIALES

NIORT, LE - 3 MARS 1992

Monsieur le Président,

Je vous remercie d'avoir bien voulu appeler mon attention sur les problèmes que rencontrent les personnes sourdes dans leurs relations avec les services publics.

Vous m'avez également transmis la résolution adoptée lors du Séminaire de ST-OUEN le 26 octobre 1991. Je vous indique qu'une réflexion sera mise en oeuvre prochainement au sein du Conseil Général sur l'opportunité d'engager une action dans ce domaine.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Monsieur Claude CANU  
Président du Mouvement  
des Sourds de France  
11, rue Marcel Cachin  
93450 ILE-SAINTE-DENIS

\* 20 \*

**Notre avis:**  
*La bonne volonté ne manque pas dans ce conseil Général de LA RÉUNION. Souhaitons plein succès à l'initiative prévue.*

**Notre avis:**  
*Espérons que la réflexion sera positive par une opportunité largement justifiée.*

Vol: DIVERS REP: HANDICAPE DOC: SOURDS/FRANCE/19/2/92  
CONSEIL GÉNÉRAL

DE LA LOIRE

SAINT-ETIENNE, LE 25 FEVR. 1992.



Monsieur le Président  
Mouvement des Sourds de FRANCE  
11, rue Marcel Cachin  
93450 - ILE SAINT-DENIS

Monsieur le Président,

J'ai examiné avec attention la résolution de votre mouvement demandant la mise à disposition d'interprètes dans les Départements.

Vous insistez pour que ces interprètes soient des salariés de la Fonction Publique pour assurer un service efficace aux sourds dans les domaines les plus sensibles, notamment la police et la justice.

Or, ces domaines relèvent de la compétence exclusive de l'Etat et je m'interroge sur ce que pourrait être l'action du Conseil Général dans ce domaine.

Je vous demande de bien vouloir m'apporter des précisions sur le poste demandé, spécialement sur ses missions et sur la structure dans le cadre de laquelle il serait appelé à intervenir.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Lucien NEUWIRTH  
Sénateur de la Loire

Hôtel du Département 2, rue Charles-de-Gaulle 42000 SAINT-ÉTIENNE Tél. 77 33 42 45 Telex 370 334 F

CR/MCF

Conseil Général de l'Orne  
Département de l'Orne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MISSION  
D'ACTION SOCIALE  
ET DE SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS ET  
SERVICES SOCIAUX  
ET MÉDICO-SOCIAUX  
Poste: 1761

Alençon, le 12 FEV. 1992

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre en date du 29 Janvier 1992 dans laquelle vous constatez que les fonctions d'interprètes, créés pour pallier au manque de communication des sourds, relèvent uniquement du domaine privé ou associatif.

Je ne manquerai pas de soumettre à l'Assemblée Départementale votre réflexion concernant la création d'un poste d'interprète dans le Département de l'Orne.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Monsieur Claude CANU  
Président du Mouvement  
des Sourds de France  
11, rue Marcel Cachin  
93450 ILE ST DENIS

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL,  
Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
le Directeur Général Adjoint Chargé  
des Affaires Sanitaires  
et Sociales

\* 21 \*



**Notre avis:**  
*C'est vrai !!  
Nous voulons que  
les interprètes  
soient nommés et  
retribués par  
l'Etat, mais pas par  
des organismes  
privés ou associa-  
tions car les inter-  
prètes ne sont pas  
des objets placés  
sous les risques  
d'une liquidation  
ou problèmes fi-  
nanciers possible  
de  
l'entreprise qui  
l'emploie.*

Lyon, le 23 AVR. 1992

Monsieur le Président,

MR.  
Affaire suivie par :  
M. OLAGNON  
Poste : 3914

J'accuse réception de votre courrier du 29 janvier dernier par lequel vous sollicitez du Département la création d'un poste d'interprète.

Cette création de poste présente un intérêt indéniable. Mais compte tenu de ses contraintes budgétaires, le Département ne peut donner une suite favorable à votre demande.

Je vous en exprime mes regrets,

et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

CONSEIL GENERAL  
DE LA HAUTE-LOIRE

Le Puy-en-Velay,  
le : 18 FEV. 1992

HAUTE-LOIRE

LE PRÉSIDENT

Monsieur le Président,

Par un courrier du 20 Janvier 1992 vous avez attiré mon attention sur les nombreuses demandes qui vous sont formulées émanant de différentes régions de France, pour répondre instamment aux problèmes que rencontrent les personnes sourdes tant dans la vie courante qu'après des Pouvoirs Publics.

Nous portons beaucoup d'intérêt aux difficultés d'interprétariat et de communication rencontrées par les personnes sourdes afin de favoriser leur intégration à toute forme de vie sociale.

Cependant et, pour des raisons de contraintes budgétaires, le Conseil Général de la Haute-Loire ne peut envisager la création d'un poste d'interprète sur le département.

Nous restons néanmoins fortement sensibilisés par cette question et nous ne manquerons pas de chercher au quotidien, dans le cadre de notre mission de service public, à favoriser au mieux tout contact avec les personnes sourdes et à les aider dans les différents problèmes qu'ils peuvent rencontrer.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur Claude CANU,  
Président de l'Association  
Mouvement des Sourds de France

11, Rue Marcel Cachin  
93450 ILE SAINT DENIS

Pour le Président,  
Le Directeur Général des  
Services Départementaux,

Bursaux

D. BURSAUX.



Conseil Général  
PAS-DE-CALAIS

Arras, le 11 Février 1992

Le Président

Monsieur le Président,

Hôtel du Département  
62018 ARRAS Cédex  
Téi. : 21.22.62.62  
Télécopie : 21.07.37.09

Monsieur Claude CANU  
Président du Mouvement  
des Sourds de France  
11, rue Marcel Cachin

93450 ILE-SAINT-DENIS

\* 22 \*

Votre lettre du 29 Janvier 1992, concernant la résolution adoptée par votre séminaire du 26 Octobre 1991, a retenu toute mon attention.

Je partage un certain nombre de préoccupations que vous exprimez, à propos des besoins et des droits des personnes sourdes.

Pour ce qui concerne le Conseil Général du Pas-de-Calais, les conditions matérielles du fonctionnement actuel des services, notamment au niveau de l'accueil du public, ne permettent pas d'envisager la mise en place d'un interprète.

Je prends pourtant acte de vos propositions, pour faire valoir, au moment venu, vos préoccupations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Notre avis:

*Pas assez d'argent pour s'occuper des sourds. Voilà la réponse pratique et qui ne coûte pas chère.*

*Les sourds de ces 3 départements savent maintenant à quelle hauteur se situe le désintéressement de leurs élus conseillers généraux.*

*Les sourds sont aussi des électeurs il ne faut pas l'oublier!!*



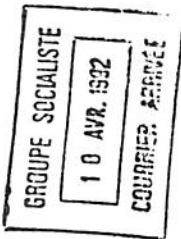
MINISTÈRE  
DE LA SOLIDARITÉ  
DE LA SANTÉ  
ET DE LA  
PROTECTION SOCIALE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
PARIS, le - 2 AVR. 1992

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT  
chargé des handicapés et  
des accidentés de la vie

CAB.8 H/L/P n° 862

CD



Monsieur le Ministre,

Le problème de l'interprétariat pour sourds et plus largement d'aides à leur communication (car il ne s'agit pas nécessairement de l'usage par un certain nombre de la langue des signes) me préoccupe en effet.

- \* Il est particulièrement d'actualité après l'adoption par le Parlement de l'art. 33 de la loi du 18 janvier 1991 (liberté de choix pour l'éducation des sourds entre la communication bilingue et la communication orale).
- \* Je demande à mes services d'étudier les conditions à la fois de formation et d'emploi de professionnels de l'interprétariat pour personnes sourdes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

MG

Michel GILLIBERT

Monsieur Jean AUROUX  
Ancien Ministre  
Président du groupe socialiste  
à l'Assemblée Nationale  
126, ~~126~~ Université

75355 PARIS



ASSEMBLÉE NATIONALE  
CHUQUE SOCIALISTE  
CD AH/17791

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

Paris, le 18 JUIN 1992

Monsieur Claude CANU  
Président  
Mouvement des Sourds de France  
11, rue Marcel Cachin  
93450 ILE-SAINT-DENIS

Monsieur le président,

Par lettre en date du 29 janvier 1992, vous aviez attiré mon attention sur la reconnaissance d'un statut professionnel d'interprète pour sourd et la création d'interprètes d'Etat en langue des signes.

Je vous transmets ci-joint copie du courrier de M. Michel Gillibert, secrétaire d'Etat chargé des Handicapés et des Accidentés de la vie.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jenn AUROUX

Jenn AUROUX  
Président du groupe socialiste

En attendant le décret et la sortie des circulaires d'application de la loi votée le 18 janvier 1991 et les retombées positives que l'on nous promet depuis toujours, nous continuons à espérer mais resterons tous ensemble, vigilants.

Le M.D.S de France



## JOURNAL DE PARIS.

(PAR LES CC. RÆDERER ET CORANCKZ.)

Primedi 21 MESSIDOR, l'an IV.° de la République Française, une &amp; indivisible.

Samedi 9 JUILLET, 1796 (vieux styl.).

CONSEIL DES ANCIENS.  
PRÉSIDENCE DE PORTALIS.

Séance du 17 Messidor.

Le membre qui avait commencé hier un rapport sur la manière de procéder en matière criminelle contre les sourds-muets, reprend la suite de son rapport. Il propose de rejeter la résolution, comme insuffisante et incomplète; il voudrait que les sourds-muets, prévenus de délits quelconques, fussent soumis à un jury spécial d'accusation, composé d'hommes exercés à analyser, à décomposer les idées; qui connussent la métaphysique des langues & entendissent celle des signes, il voudrait aussi que chaque accusé sourd-muet eût trois interprètes, afin que la vérité de ses réponses fût constatée par la multiplicité des rapports des interprètes. — La discussion est ajournée.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la résolution qui crée un cinquième tribunal de police correctionnelle dans le département de l'Hérault. — La résolution est rejetée.

Présidence de Portalis - Séance du 17  
Messidor .

Le membre qui avait commencé hier un rapport sur la manière de procéder en matière criminelle contre les sourds-muets, reprend la suite de son rapport. Il propose de rejeter la résolution, comme insuffisante et incomplète; il voudrait que les sourds-muets, prévenus de délits quelconques, fussent soumis à un jury spécial d'accusation, composé d'hommes exercés à analyser, à décomposer les idées; qui connussent la métaphysique des langues et entendissent celle des signes, il voudrait aussi que chaque accusé sourd-muet eût trois interprètes, afin que la vérité de ses réponses fut constatée par la multiplicité des rapports des interprètes. - La discussion est ajournée

L'ordre du jour appelle la discussion sur la résolution qui crée un cinquième tribunal de police correctionnelle dans le département de l'Hérault. La résolution est rejetée .

- 1796 - Un jury spécial est réclamé à la Cour de Justice ; ce qui signifiait déjà un NOUVEAU SERVICE D'INTERPRETES POUR SOURDS-MUETS .
- 1982 - Après les luttes de la première moitié de notre siècle, relance personnelle de Mme Vernet auprès de Madame QUESTIAU Ministre de la Solidarité, pour une prise en charge par l'Etat des Interprètes pour Sourds-Muets .
- 1984 - Prise en compte du Ministre de la Fonction Publique, Monsieur Anicet LE PORS, dans son Cahier des Charges de la Création d'un Corps d'Interprètes d'Etat en L.S.F.  
Sur proposition de Mme E. Vernet, bon nombre d'Associations se rassemblent et sont reçues par l'INTERGROUPE PARLEMENTAIRE à l'ASSEMBLEE NATIONALE : accord des Parlementaires pour l'élaboration d'une Proposition de Loi visant la Reconnaissance de la LSF et la Création d'un Corps d'Interprètes d'Etat en LSF.
- 1985 - CREATION DU "MDS" - Suite aux différentes interventions, la lutte continue avec les expériences léguées par nos Anciens dans le passé, et vécues dans l'interprétariat, rendant plus fortes encore les convictions de nos Responsables de notre Mouvement, en tant que tels .
- 1989 - Malgré TOUTES les Propositions de Loi déposées, les Ministres concernés ne voient pas la nécessité de l'existence de ce Corps d'Interprètes d'Etat dans ses différentes Administrations.
- 1990 - ET CEPENDANT, ..... DEVONS-NOUS CROIRE QU'EN 1796  
les Responsables de la Nation étaient plus clairvoyants ?

AUJOURD'HUI, ces Responsables se seraient-ils inmanquablement heurtés au cours des temps à une considération mineure d'une catégorie de citoyens jugés "quantité négligeable" ?

EN 1796, les ELUS DE LA NATION avaient déjà compris qu'il n'en était rien et avaient déjà commencé à considérer le "Sourd-Muet" comme un CITOYEN A PART ENTIERE .

## *INFOS BREVES*



*Infos*

## **FLASH**

### **INTERPRÈTE À LA CAISSE PRIMAIRE DE CRÉTEIL**

Pour la première fois en France, une caisse primaire (à Créteil) s'offre les services d'un interprète en langue des signes pour aider les personnes sourdes et malentendantes.

Une session de formation à la langue des signes pour une dizaine d'employés a été lancée depuis peu. La Préfecture, le maire et l'ANPE ont décidé de prendre la même initiative...

Et la Caisse Primaire aurait même songé aux aveugles puisqu'elle compte éditer un guide en braille !

**INTERPRÉTARIAT:**  
2 fois par mois (le 2ème et 4ème mercredi de 9h à 12h)

**Attention !** Il faut prendre rendez-vous par téléphone au 43.99.31.07 (Non par minitel)

# PSYCHANALYSTES

Revue du Collège de Psychanalystes  
numéro 46 - 47

## PSYCHANALYSE ET SURDITES

*Les adultes, les enfants du silence et leur langue gestuelle, "aérienne écriture hiéroglyphique" selon Diderot, questionnent la psychanalyse, les liens de ses dogmes avec l'idéalité de la parole et le statut ambiguü de l'image et du geste, au centre de notre culture. Mais l'écoute et l'entendement analytiques des inventions symboliques singulières et universelles à la fois des sujets sourds, des difficultés auxquelles les confronte leur "différence de parole" avec les entendants - et d'abord avec leurs parents - peuvent contribuer à la reconnaissance de la Culture Sourde, de ce qu'elle signifie pour tout être humain.*

## La parole des sourds

**Pour la première fois**, une revue de psychanalyse consacre un numéro entier (220 pages) à la question des différentes sortes de surdités. La responsabilité en a été confiée à **Martine Dethorre** et **Benoît Virole**.

Comment aménager le cadre de la psychothérapie, de la psychanalyse d'une personne sourde ? Quelles particularités vont en marquer le déroulement entre un thérapeute entendant et son patient sourd ?

Mais aussi comment la psychanalyse peut-elle permettre de lutter contre la forme moderne et "scienifique" d'un préjugé séculaire : attribuer une pathologie psychique spécifique à la surdité ? Et comment, en retour, la surdité peut-elle contribuer à une meilleure compréhension du fonctionnement psychique de tout être humain ?

Mais la surdité ne pose pas seulement des questions à la psychanalyse. Elle nous oblige aussi à reconsidérer notre conception de ce qu'est une langue, les théorisations linguistiques et à prendre en compte le fondement perceptif constamment oublié des langues orales. Elle met ainsi au défi parents et éducateurs d'inventer une pédagogie originale. Elle représente enfin - mais il faudrait dire d'abord - une culture qui sort de l'ostracisme, qui veut se faire reconnaître et qui peut enrichir, voire mettre en question, notre civilisation de l'image.

## PSYCHANALYSTES

Revue du Collège de Psychanalystes  
publiée avec le concours du Centre National des Lettres

Directeur : Robert William Higgins

Rédacteur en Chef : Alice Cherki

Comité de Rédaction : Michelle Cadoret, Jean-Claude Sempé, Michel Tort

Rédaction, Administration :

3, rue Ernest Cresson, 75014 Paris, tél : 16 (1) 45 • 39 • 62 • 12

Abonnements :

Collège de Psychanalystes, 13, rue Fallempein, 75015 Paris, tél : 16 (1) 40 • 59 • 86 • 88

Commission Paritaire n° 64474



Pour poser et faire avancer ces questions, on trouvera dans ce numéro double les textes :

- de huit psychanalystes, dont cinq s'appuient sur leur pratique de cas d'adultes, d'adolescents et d'enfants sourds et sur leur expérience de la rencontre des parents (M. Cadoret, R. W. Higgins, B. Virole, M. Dethorre, M. Rey, R. Gori, A. Meynard, Cl. Eugène) ;
  - de deux linguistes (Ch. Cuxac, S. Yau) ;
  - du sociologue (B. Mottez) ;
  - du psycho-sociologue américain (H. Lane) ;
  - du psychologue (F. Henel) ;
  - et d'un enseignant sourd en classe bilingue (M.-Th. Abbou).
- Les auteurs, dont la plupart sont bien connus de la communauté des sourds et de ceux qui travaillent avec eux, font référence aux faits qui ont marqué l'histoire de la surdit  depuis l'antiquit . Nous publions  galement un extrait du savoureux  crit de 1779 du "devenu sourd" Pierre Desloges ainsi qu'une iconographie importante, rassembl e gr ce   Alexis Karacostas, commissaire de l'Exposition "Le Pouvoir des Signes - Sourds et Cloyens", M. Jean-Pierre Dabrowski, Directeur de l'INJ.S., M. Jean-Fran ois La Bouverie, de l'I.V.T. ainsi qu'au Centre d'Enseignement Bilingue pour Enfants Sourds.

### Sommaire du num ro 46-47 :

*"L'a rienne  criture h trophique" et la psychanalyse. Editorial.*

*Michelle CADORET, Marine DETHORRE, Robert W. HIGGINS, Beno t VIROLE.*

*Psychanalyse et surdit . Beno t VIROLE*

*Surdit  : histoires, corps et langues. Martine DETHORRE*

*Les sourds existent-ils ? Bernard MOTTEZ*

*Observations d'un sourd-muet (1779). Pierre DESLOGES*

*1. Quand on n'entend pas crier un b b .*

*2. Gestes et  criture chinoise. Shun-Chiu YAU*

*Sens et sensorialit , cures de personnes sourdes. Maurice REY*

*La langue des signes. 1. Construction d'un objet scientifique.*

*2. Epist mologie de la linguistique. Christian CUXAC*

*"Voir pour dire". Roland GORI*

*Un enfant est sourd. Andr  MEYNARD*

*Votre enfant est sourd. Claire EUGENE*

*Le professeur sourd en classe bilingue. Marie-Th r se ABBOU*

*La m dicalisation de la surdit  de culture. Harlan LANE*

*L' ducation des jeunes sourds en Chine. Francis HENEL*

*Chronologie \* Glossaire \* Bibliographie*

La revue "PSYCHANALYSTES" a accept  de r server une partie de son tirage   la communaut  sourde,   tous les professionnels qui se consacrent   la surdit  et de l'offrir   un tarif pr f rentiel.

### T A R I F

Prix du num ro (franco de port) : 115 F.F. (au lieu de 140 F.F.)

A partir de 5 num ros (franco) : 100 F.F. l'exemplaire

R glement par ch que libell    l'ordre du Coll ge de Psychanalystes et adress  au Secr tariat du Coll ge, 13, rue Fallemplin, 75015 Paris.

Il est possible aussi de venir directement au Secr tariat pour vous procurer vos exemplaires. Prix du num ro : 100 F.F.

A partir de 5 num ros : 95 F.F. l'exemplaire

Notre revue ayant un petit tirage, le nombre d'exemplaires r serv  est limit .

Nous vous conseillons de nous contacter le plus t t possible (avant le 15 juillet 1993).

\*  
82  
\*

### B O N D E C O M M A N D E

Je d sire acheter :

1 exemplaire de "PSYCHANALYSTES" (n 46-47)   115 F.F. (envoi franco de port)

exemplaires de "PSYCHANALYSTES" (n 46-47)  100 F.F. (envoi franco de port)

Ci-joint un ch que de ..... francs   l'ordre du Coll ge de Psychanalystes

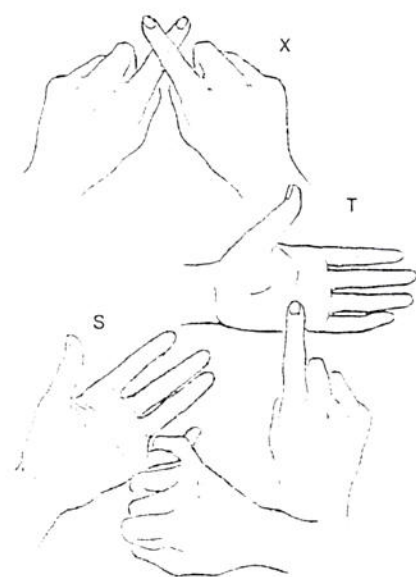
NOM : ..... PRENOM : .....  
PROFESSION : .....  
ADRESSE : .....  
CODE POSTAL : ..... VILLE : .....  
PAYS : .....

Adresser au Secr tariat du Coll ge de Psychanalystes, 13, rue Fallemplin, 75015 Paris.

16 (1) 40 • 59 • 86 • 88 (9 h. - 13 h., jours ouvrables sauf vendredis)

# OH !!!

TRADITIONS ET COUTUMES



110

## ◀ Qu'est-ce que le langage des sourds-muets ?

Le langage des sourds-muets est un moyen de « parler » avec les doigts et les mains. Il permet à ceux qui ne peuvent ni entendre ni parler d'échanger des conversations.

Il existe deux méthodes principales. L'une utilise une main seulement, l'autre les deux mains. Dans les deux cas, différentes positions des doigts correspondent aux différentes lettres de l'alpha-

bet. Mais chaque méthode oblige à épeler les mots, lettre par lettre. Ce langage par signes est donc beaucoup plus lent que la conversation orale.

Il est de moins en moins utilisé aujourd'hui. D'abord parce que les éducateurs ont découvert qu'ils pouvaient apprendre à parler aux gens sourds de naissance. Ensuite, parce que beaucoup de sourds sont aidés maintenant par des appareils auditifs, ou apprennent à lire sur les lèvres : en regardant le mouvement des lèvres de la personne qui leur parle, ils arrivent à comprendre ses paroles.

Extrait de la nouvelle encyclopédie de la jeunesse  
"QU'EST-CE QUE C'EST"

HACHETTE 1983 - GRISEWOOD AND DEMPSEY LTD  
ARNOLDO MONDADORI EDITORE S.P.A.



SESSIONS DE FORMATION  
1993 - 1994

Les sessions s'adressent aux personnes en lien avec des enfants, des jeunes, des adultes en difficulté (exclusion, handicap, marginalisé) relevant d'une éducation spécialisée, dans le secteur public ou privé. Ces personnes peuvent être bénévoles, éducateurs, enseignants, parents, travailleurs sociaux, etc...

Chacun est invité à faire connaître ces sessions ouvertes à tous.

Elles ont deux objectifs : confrontation d'expérience, formation personnelle à la lumière des sciences humaines et de l'Evangile.

Un compte rendu est disponible après chaque session.

Session pour ceux qui rencontrent des personnes atteintes de surdité,

Thème : LES CINQ SENS, OUTILS DE CONNAISSANCE  
Dates : 14, 15, et 16 (matin) octobre 1993  
Lieu : Accueil Maison Nicolas Baré - 83, rue de Sèvres 75006 Paris  
Avec : Michel Thibault, intervenant auprès de personnes handicapées.

Session pour ceux qui rencontrent des personnes atteintes de handicap mental,

Thème : LA PERSONNE HANDICAPEE MENTALE EST UNE PERSONNE SEXUEE :  
RESPONSABILITES - QUESTIONS ETHIQUES  
Dates : 25, 26 et 27 (matin) novembre 1993  
Lieu : Maison des Pères des Missions Etrangères - 128, rue du Bac 75007 Paris  
Avec : Elisabeth Zucman, médecin auprès de personnes polyhandicapées et  
Gérard Lurol, philosophe.

Session pour ceux qui rencontrent des personnes atteintes d'un handicap (quel qu'il soit),

Thème : PERSONNES HANDICAPEES, PERSONNES VALIDES :  
CHANCES ET RISQUES DE LA RELATION ET DE L'ACCOMPAGNEMENT  
Dates : 20, 21 et 22 (matin) janvier 1994  
Lieu : Maison des Pères des Missions Etrangères - 128, rue du Bac 75007 Paris  
Avec : Monique Perrot, psychologue.

Session pour ceux qui rencontrent des personnes en difficulté sociale (exclusion, marginalité),

Thème : EDUCATEURS, ACCOMPAGNATEURS, ET JEUNES FACE A DEMAIN :  
ATTENTES - RUPTURES - URGENCES  
Dates : 23, 24 et 25 (matin) mars 1994  
Lieu : Maison des Pères des Missions Etrangères - 128, rue du Bac 75007 Paris  
Avec : Alain Legrand, thérapeute, analyste travaillant dans une perspective sociologique.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, S'ADRESSER A :

|| Aumônerie Nationale des Centres et Services d'Education Spécialisée  
|| 106, rue du Bac 75341 Paris Cedex 07 - Tél. (1) 43 20 14 14

MERCI DE REpondre PAR RETOUR DU COURRIER à :

Aumônerie Nationale des Centres et Services d'Education spécialisée  
106, rue du Bac - 75341 Paris Cedex 07 - Tél. 43 20 14 14

NOM, PRENOM, ADRESSE, TELEPHONE, FONCTION . . . . .  
.....  
.....  
.....

-Je désire continuer à recevoir - ou recevoir - les documents concernant :

- |  |     |                          |     |                          |
|--|-----|--------------------------|-----|--------------------------|
| 1 - La session pour ceux qui rencontrent des personnes atteintes de surdit                             | OUI | <input type="checkbox"/> | NON | <input type="checkbox"/> |
| 2 - La session pour ceux qui rencontrent des personnes atteintes de handicap mental                    | OUI | <input type="checkbox"/> | NON | <input type="checkbox"/> |
| 3 - La session pour ceux qui rencontrent des personnes atteintes d'un handicap (quel qu'il soit)       | OUI | <input type="checkbox"/> | NON | <input type="checkbox"/> |
| 4 - La session pour ceux qui rencontrent des personnes en difficult  sociale (exclusion - marginalit ) | OUI | <input type="checkbox"/> | NON | <input type="checkbox"/> |

-J'indique les noms et adresses (fonctions si possible) de personnes concern es par ces questions : handicap(s), inadaptation sociale, auxquelles nous enverrons une information sur les sessions :

-  
-  
-  
-  
-  
-

-Mes propositions de th mes pour les prochaines sessions :

.....  
.....  
.....  
.....



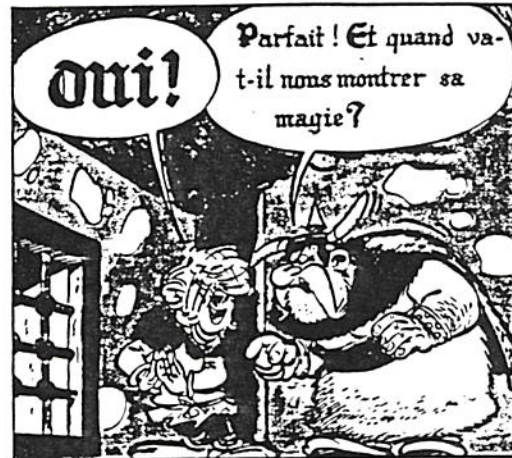
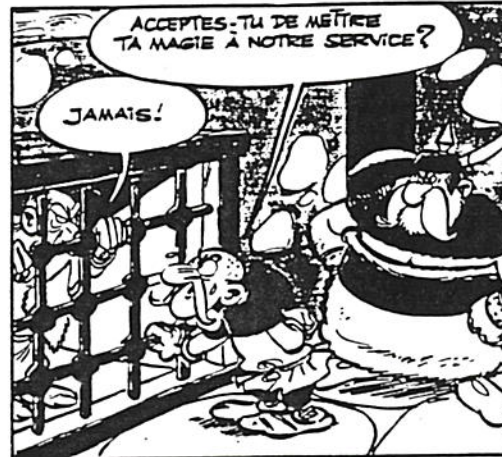
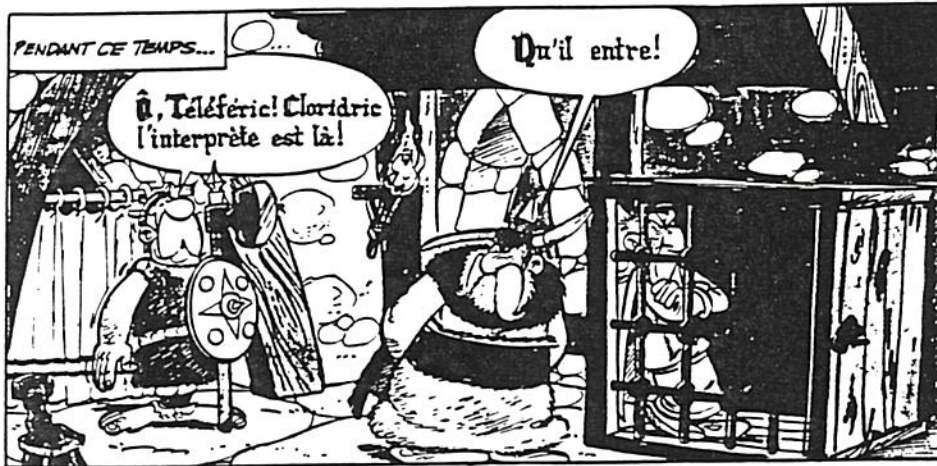


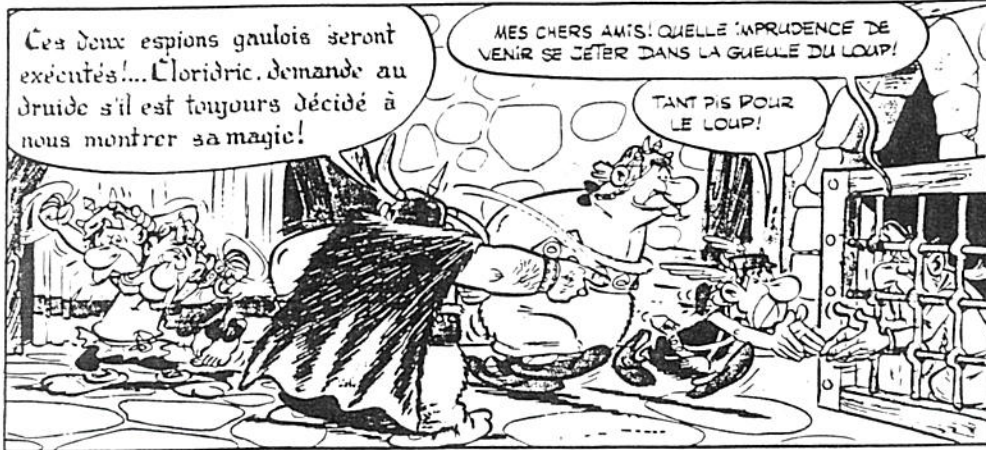
## ***LA PAGE DETENTE***



FIDELITE ???...

....VOUS AVEZ DIT FIDELITE





Ces deux espions gaulois seront exécutés!... Cloridric demande au druide s'il est toujours décidé à nous montrer sa magie!

MES CHERS AMIS! QUELLE IMPRUDENCE DE VENIR SE JETER DANS LA GUEULE DU LOUP!

TANT PIS POUR LE LOUP!



ACCEPTÉ DE MONTRER TA MAGIE DRUIDE... JE... JE TE COUVRIRAI D'OR!

T'EN AS UN ŒIL!



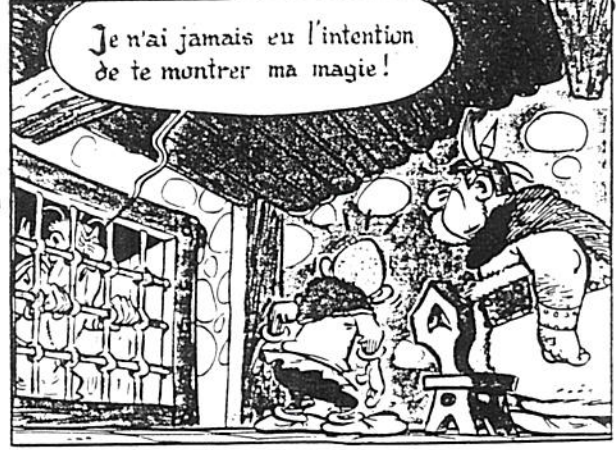
...Il est toujours d'accord...

Parfait!



Ô, chef des Goths! ton interprète te trompe!!!

?!



Je n'ai jamais eu l'intention de te montrer ma magie!



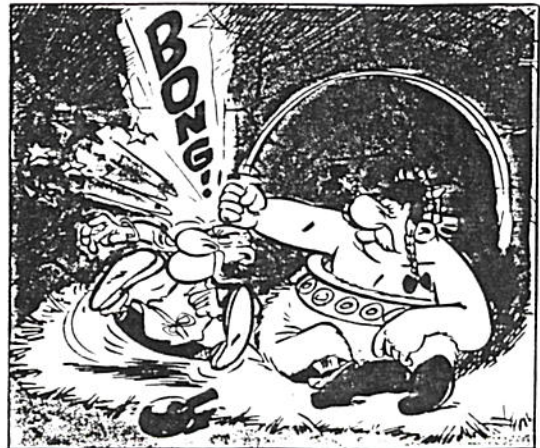
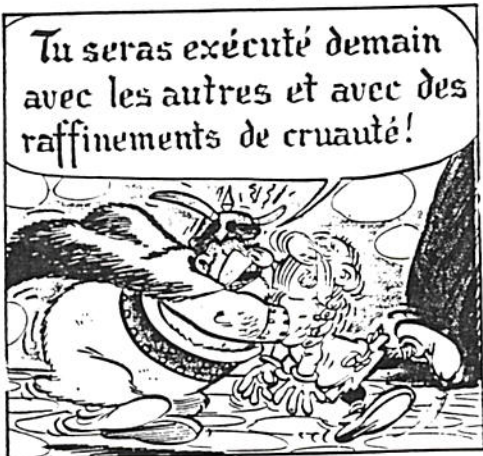
IL PARLE GOTH!  
IL PARLE GOTH!



UN PETIT MOMENT HUMORISTIQUE  
POUR RAPPELER QUELQUES SIMPLES  
REGLES DE DEONTOLOGIE

- L'INTERPRETE : - n'est pas une assistante sociale  
- n'est pas un conseiller  
- est neutre et lié par le secret professionnel  
- Traduit fidèlement ce qui est dit  
- ....

**SINON !!!**



IL N'EST PAS INTERDIT, ET C'EST MEME CONSEILLE  
DE FAIRE NOTRE PUBLICITE



BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

Ci- joint règlement de ... Francs  
à l'ordre de l'ANPILS BOURGOGNE

Prix de l'abonnement pour six numéros par an :

- 100 F pour les membres de l'ANPILS
- 130 F pour les non-membres.

